

<http://www.parsseveille.info/yero-libere,3365.html>

**Paris s'éveille !**

[www.parsseveille.info](http://www.parsseveille.info)

# Yero libéré !

- Le Quotidien des Sans-Papiers - L'info au quotidien - Infos -



Date de mise en ligne : mardi 18 novembre 2014

---

Copyright © Paris s'éveille - Tous droits réservés

---

### **Les lycéens auront eu raison de crier son nom et d'exiger de libérer Yero. Au bout de 26 jours de rétention le jeune homme à enfin été libéré Â« le procureur ayant renoncé -sous le pression populaire ?-à faire appel Â».**

La libération du jeune homme, en rétention depuis vingt-six jours, est effective, le procureur ayant renoncé à faire appel. Personne ne peut lui demander ses papiers pendant sept jours.

Yero Sall, l'élève en CAP menuiserie au lycée Léonard de Vinci, retenu pendant vingt-six jours au Centre de rétention de Vincennes, vient d'être libéré ce mardi soir par le juge des libertés et de la détention. Le procureur avait six heures pour faire appel mais y a renoncé. Le lycéen ne devrait donc pas dormir ce soir au CRA de Vincennes, mais dans la chambre de l'hôtel social où il réside. Le juge a discuté longuement avec l'interprète sur le peul, la langue de Yero, et si l'on pouvait déduire de son accent, sa nationalité. C'est toutefois l'absence de diligence de la préfecture, qui a préféré annuler sa place dans un vol prévu ce matin, qui a déterminé la décision de le libérer. Son âge n'a dans cette audience pas été évoqué, faute de preuve suffisante.

Depuis le 25 octobre dernier, Yero était maintenu au Centre de rétention de Vincennes, d'où il s'inquiétait de son avenir de lycéen, dans un français approximatif : « Comment je vais faire pour rattraper ? Ils sont très gentils, à la police, mais quand même... J'aime mieux être à l'école. »

Vingt-six jours de rétention, c'est long. S'il est démontré par la suite que Yéro est mineur, comme son acte de naissance l'atteste, cela mettrait le gouvernement dans une sale situation. La loi française interdit l'expulsion des mineurs isolés, mais aussi leur rétention. Et ils n'ont pas obligation d'avoir un titre de séjour. D'où la question centrale de l'âge de Yero, et de la validité des tests osseux [1] qui lui donnent 18 ans, plutôt que 17 ans et trois quarts. Mais aussi celle du seul papier d'identité qu'il ait en main : son acte de naissance. Le service de police qui l'a analysé n'a pas conclu à un faux. Mais le papier n'a pas été imprimé sur « une feuille sécurisée », la validation n'est donc pas certaine à 100%. Son avocat, Me Bruno Vinay, aimerait qu'on lui fournisse l'adresse en Mauritanie qui permet d'imprimer les actes de naissance sur un tel papier...

### **33 HEURES DE ROUTE, UN FAUX PASSEPORT, L'ARRIVÉE À PARIS**

L'histoire de Yero est à la fois banale et extraordinaire. Cela dépend avec quelle loupe on la regarde. Deux soeurs aînées, une mère sénégalaise, un père mauritanien décédé quand il a 13 ans, un petit frère, Yaya, un beau-père et le fils de sa soeur, Amina : toute la famille vit dans une maison d'un village à la frontière du Sénégal dont Yero nous écrit le nom, Gaxnaco. Un bourg de 70 maisons environ, une route principale goudronnée, précise-t-il. Enfant, il est berger. Puis il étudie deux ans à l'école coranique. Puis de nouveau, les bêtes à garder, « vingt vaches et six moutons ». Il veut aller à l'école « normale, pas coranique ». Quand il a 16 ans, il est envoyé en France « pour faire des études ».

C'est lui qui choisit la France, plutôt que l'Angleterre, car on lui a dit que c'était le pays de « la liberté ». Il y a le grand voyage, jusqu'à Paris, et avant cela, le plus petit, qui est presque aussi éprouvant : trente-trois heures de route, avec sa mère et quatre autres personnes, et « des animaux », une traversée en bateau, et enfin Dakar, la grande ville que Yero découvre pour la première fois. Il y reste une semaine avec sa mère, le temps d'organiser le départ à Paris et trouver le passeur. Comme la majorité des migrants économiques, Yero n'a pas d'autre choix que de voyager sous une autre identité que la sienne. Ce sera donc un « vrai » passeport, avec ses vraies empreintes digitales mais sous l'identité d'Idrassa Yall, majeur.

Sans ressource en France, il obtient cependant d'un fonctionnaire du consulat français à Dakar un visa de touriste

## Yero libéré !

---

d'une semaine. Mais Yero prend soin de voyager également avec son extrait de naissance. Le jeune homme a une allure juvénile. C'est un adolescent dont le visage s'anime quand on lui demande des détails sur sa vie. Il se souvient par exemple, de son ébahissement quand le passeur le laisse « devant la bibliothèque François Mitterrand », après lui avoir repris son passeport, et lancé : « Je reviens dans cinq minutes. » Yero l'attend trois jours et trois nuits devant la bouche de métro. Un homme de ménage africain s'inquiète de la présence de ce jeune homme immobile et lui donne des « gâteaux ». Le passeur n'est jamais revenu. Peut-être que le passeport au nom d'Idrissa Yall, âgé de 23 ans, servira à quelqu'un d'autre. Auquel cas, la justice, qui attend qu'on lui prouve que le passeport sénégalais ne correspond pas à l'identité de Yero, sera fixée.

[Source / Libération]

---

[1] Les tests osseux, pas fiables, servent toujours à expulser